

P. 35(a)

Pseudonym:

Witness Code: CDRZZZZ

CDRZZZZ-1

ICTR - 98-41-1

Exh. P. 35(a)

rendered on 17-09-2002

CKC

CDR

Communiqué de presse du partie CDR

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:	Communiqué	For Witness Statement:	
Doc Sources:	ICTR	Signature Date:	
Doc Location:	ICTR	Interviewer 1:	
Doc Original No.:		Interviewer 2:	
Doc Date:	25-Feb-93	DOCUMENT CODING:	
Format:		Document code:	CDRZZZZ-1
Original language:		ICTR Number:	
Translation:		ERN Number:	K101-9818-K101-9819
ERN Translation:		Disclosure Code:	CDRZZZZ-1
Past Disclosure----Past Disclosure----Past Disclosure--- Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	CRDZZZZ	09-May-02	No
Kabiligi	CRDZZZZ	09-May-02	No
Nsengiyumva	CRDZZZZ	09-May-02	No
Ntabakuze	CRDZZZZ	09-May-02	No

02/10/1997 08:46 17168812758

ALD

3-3-93 : 10:16PM :

CCITT GB → KINKOS OF BUFFALO : 1

Bonne le ... A.J.S.A.R.

N° Indice ... 13.10

A traiter par

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARTI CDR

Chercheur Le Comité Exécutif du Parti CDR s'est réuni le 12 février 1993 et a examiné la situation dans le pays depuis la nouvelle agression perpétrée contre le Rwanda le 03 février 1993 par l'URANDA en collaboration avec les Inyenszi-Inkotanyi.

Le Comité Exécutif du Parti CDR estime nécessaire d'informer le public rwandais et international de ce qui suit:

1° Le résultat des faits montre que depuis le 01 octobre 1992, le URANDA fait l'objet d'agression par l'UGANDA en collaboration avec les Inyenszi-Inkotanyi issus des rangs des réfugiés TUTSI qui ont fui la Démocratie et la République instaurées par la Révolution sociale de 1990.

L'agression de RUSSEVENI vise à réinstaurer par la force le pouvoir dictatorial basé sur le régime féodal de la minorité TUTSI.

En réalité, RUSSEVENI a pour objectif de conquérir la région des Grands-Lacs en vue d'y établir l'Empire URANDA-TUTSI. Ceci a été confirmé par les services de renseignement étrangers qui ont découvert depuis 1987 les visites du Président RUSSEVENI.

Ces services ont par ailleurs révélé que, au cours de l'offensive du 03 février 1993, les agresseurs tuaient plus de 10.000 civils que l'on sait que les combattants restants des Inyenszi-Inkotanyi ne dépassent pas 3.000.

2° Les assassinats commis par les soldats de RUSSEVENI et les Inyenszi-Inkotanyi ont pour finalité d'exterminer la majorité populaire en représailles contre ceux qui ont fait la Révolution sociale de 1990. Les meurtres aveugles de paysans HUTU dans les préfectures de RUHENGUERI et BYUMBA sont une preuve irréfutable de ces vies diaboliques.

Les Inyenszi-Inkotanyi ont ainsi démontré que leur objectif n'est pas de rompre l'unité des rwandais puisqu'ils ne font que haine et la haine au sein des milices qui composent la population rwandaise. Le Parti CDR rappelle à tous les HUTU de quelque région qu'ils soient qu'il existe une guerre mondiale entre les deux ethnies et que tous les HUTU devraient être dans un rang et unit leur force contre l'ennemi qui cherche à les exterminer.

3° Des crimes abominables commis par les Inyenszi-Inkotanyi et leurs complices que l'on trouve dans les partis politiques tels que le FPR, le MR, le PL et le PSD, se concrétisent notamment par des actions terroristes de pose de mines et d'assassinat à la grenade signalée dans tout le pays. C'est dans ce contexte que le siège du Parti CDR dans la Préfecture de GISENYI a été largement endommagé le 22 février 1993 par une mine qui devait exterminer tous les membres du Comité Régional du Parti CDR réunis dans cette maison.

Une autre mine a, dans la nuit du 24 au 25 février 1993, détruit la maison où logeait Dr NIGIRO Célestin, membre du Comité Exécutif du Parti CDR au niveau national et directeur de l'Hôpital de NYABIRINGU.

Par ailleurs, beaucoup de personnes ont péri ces derniers temps dans la Ville de Kigali, victimes d'explosions de mines et de grenades utilisées par les ennemis de la majorité populaire pour commettre leurs crimes.

Ces assassinats s'ajoutent au génocide en cours dans les préfectures de RUHENGUERI et BYUMBA où les Inyenszi-Inkotanyi tuent systématiquement tout paysan appartenant à l'ethnie HUTU.

Z
des
tage
ou
que

02/10/1997 08:46 17168812758

ALD

3- 3-93 : 10:17PM :

CCITT GA- KINKOS OF BUFFALO: # 2

PAGE 02

1° Les paysans qui ont été déplacés suite aux exactions des soldats ugandais et des Inyenzi-Inkotanyi dépassent maintenant un million de personnes.

Il est regrettable que le Gouvernement HUGESVSKI n'ait pas pu garantir leur sécurité en leur permettant d'assurer eux-mêmes leur auto-défense.

Il convient de regretter par ailleurs et même de s'indigner du fait que le Gouvernement n'a pas été prompt à secourir ces déplacés pendant que certains responsables semblaient se désintéresser de leur malheur. Même la Croix Rouge Internationale semblait absente.

2° Le Parti CDR vient d'être informé que HUGESVSKI, en collaboration avec les Inyenzi-Inkotanyi, prépare l'offensive finale, ce qui montre que ces deux complices restent déterminés à conquérir le RWANDA par la force, les négociations ne constituant pour eux qu'une couverture pour cacher leurs vraies dessins.

Compte tenu de tout ce qui précède,

1° Le Parti CDR estime que le RWANDA doit sans plus tarder porter plainte contre HUGESVSKI et son gouvernement devant l'Organisation des Nations Unies.

La Communauté Internationale doit immédiatement porter secours au RWANDA comme cela a été fait dans le cas du KOWKIT et de la SOMALIE.

2° Le Parti CDR est d'avis que les organisations de défense des droits de l'homme doivent mettre en place une commission d'enquête internationale pour mettre à jour les exactions commises par les soldats de HUGESVSKI et les Inyenzi-Inkotanyi.

3° Le Parti CDR trouve que l'Organisation des Nations Unies devrait mettre en place, tout comme dans l'ex-YOUGOSLAVIE, un tribunal international, chargé de juger tous les criminels de guerre identifiés.

4° Le Parti CDR met de nouveau en garde les Inyenzi-Inkotanyi que les crimes de sang qu'ils continuent de commettre ne resteront pas impunis.

5° Le Parti CDR demande encore une fois au Gouvernement Rwandais de donner à la population les moyens d'assurer son auto-défense et de subvenir équitablement aux besoins élémentaires des déplacés.

6° Le Parti CDR réitère ses sincères félicitations et sa fierté à l'endroit des forces Armées Rwandaises qui ont fait montre d'un courage et d'une combativité exceptionnelle face aux attaques barbares des soldats de HUGESVSKI et des Inyenzi-Inkotanyi.

Le Parti CDR invite toute la population à continuer à soutenir les Forces Armées Rwandaises pour qu'elles continuent à repousser les soldats de HUGESVSKI afin que les déplacés retrouvent leurs biens et leurs terres.

7° Le Parti CDR réitère sa conviction que seules les négociations sincères et honnêtes peuvent ramener la paix et une véritable réconciliation nationale.

Ces négociations ne doivent pas par ailleurs être l'apanage de certains partis politiques comme ce fut le cas à BRUXELLES (BELGIQUE), à ARUSHA (TAZANIE) et même présentement à BUJUMBURA (BURUNDI).

Fait à Rigali, le 25 février 1993

